

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 9 janvier 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)

Cuzieu
(Eau et Assainissement)

Marclopt
(Eau)

Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)

Rivas
(Eau)

St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N°23-01-03

INTERETS COMMUNS

Objet de la délibération :

OUVERTURE DE CREDITS PAR
ANTICIPATION POUR LE
SERVICE EAU

Absent(s) excusé(s)

ABERLENC Christian – Saint André le Puy
ACHARD Jean- Saint André le Puy
GRANJON Vincent – Cuzieu
MEUNIER David – Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel - Marclopt
PHILIPPE Marie-France- Rivas
POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François- Cuzieu

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture-----
 Trésor Public -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire élu(e) pour la session

PICARD Christian



INTERETS COMMUNS

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR LE SERVICE EAU

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

De ce fait, M. le Président propose à l'assemblée délibérante que l'on autorise, avant le vote du budget primitif 2023, l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour le service eau et d'abonder les programmes suivants :

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

N° de programme	Compte	Intitulé du Programme	Ouverture de crédits exceptionnels
9306	21531	Travaux imprévus-divers	20 000.00 €
9899	2315	Travaux d' Eau potable-Cuzieu Rue de la Bourgée Froide	48 750.00 €
9912	2315	Travaux d' eau potable – Bellegarde Entrée Ouest	18 000.00 €
9922	2315	Travaux d' eau potable – Rue de la Thoranche Saint Laurent la Conche	1 500.00 €
9923	2315	Interconnexion SIEMLY	43 750.00 €
45819923		Interconnexion SIEMLY	43 750.00 €
TOTAL			175 750.00 €

Oui et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✱ Adoptent l'ouverture par anticipation des crédits de dépenses d'investissements pour le service eau tels qu'énoncés ci-dessus et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ✱ Disent que les crédits ouverts seront repris au budget 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



SIVAP
Eau et Assainissement
[Signature]
Syndicat intercommunal
Vai d'Anzieux Plancieux
- Montrond les Bains -

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 12 janvier 2023

Le Président,
Jacques LAFFONT

Le secrétaire de séance,
Christian PICARD